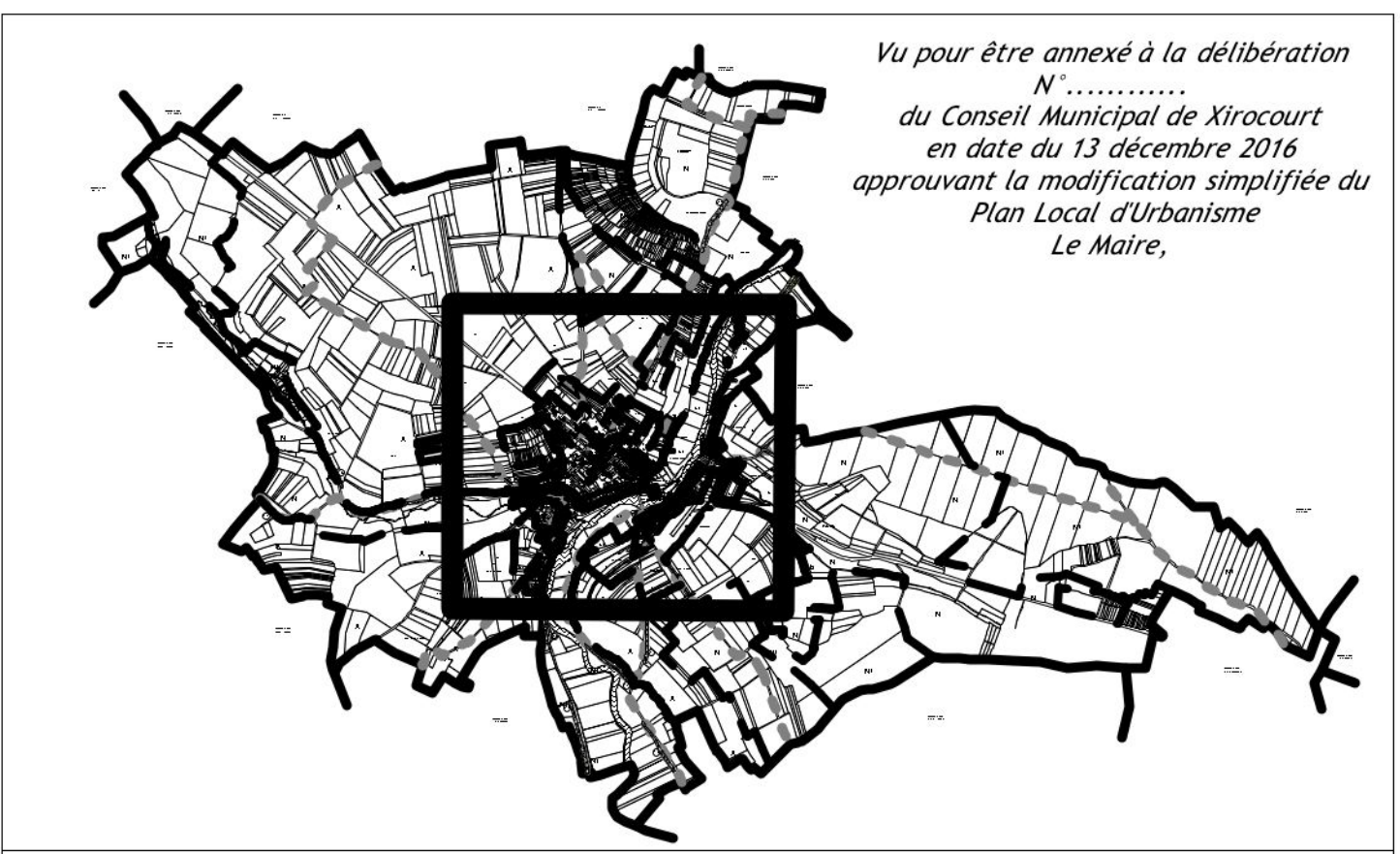
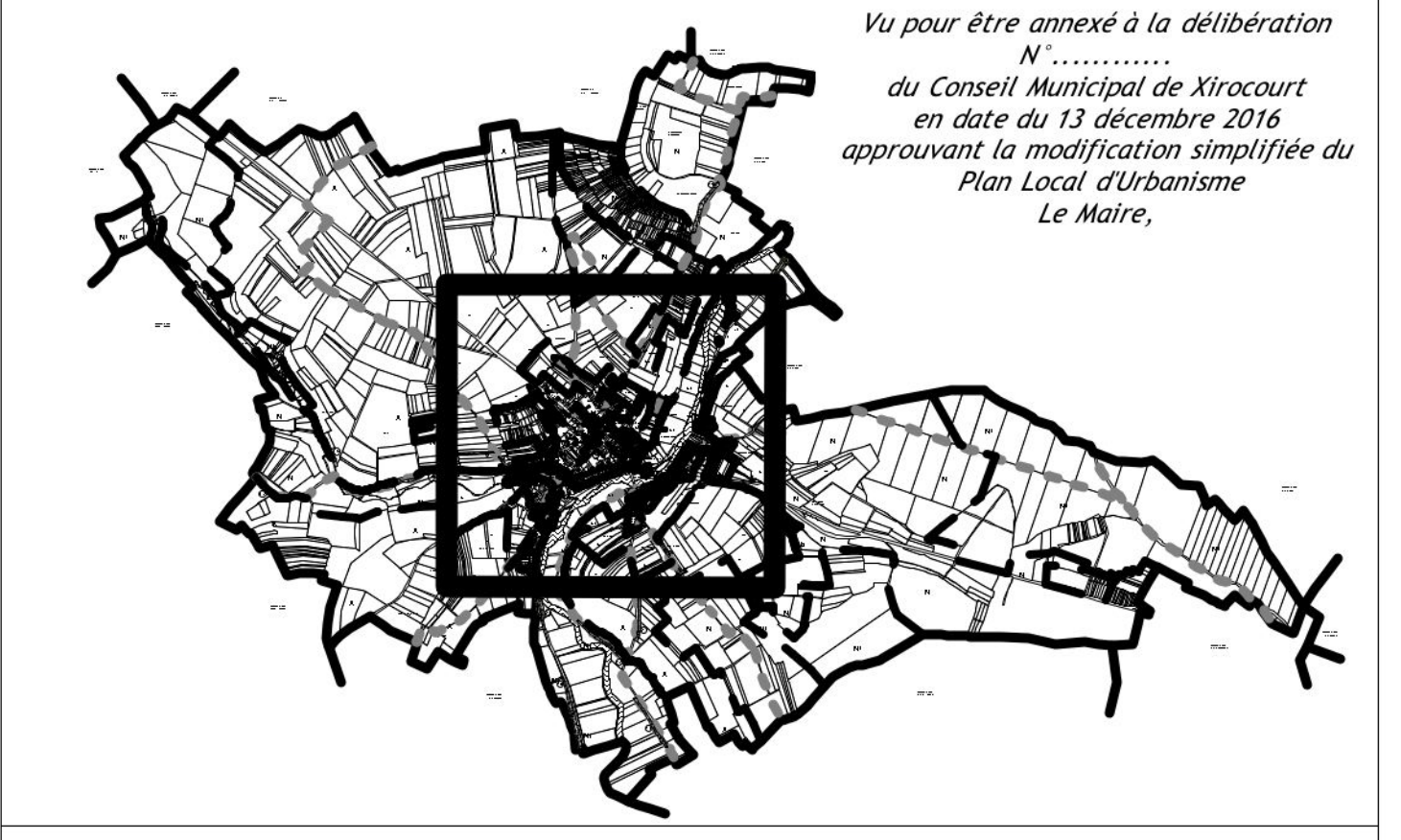




LEGENDE :	
1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.	
A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS	
N	Limites de zone
Ni	Désignation de zone
Nf	Désignation de secteur de zone
B. LES EMPLACEMENTS RESERVES	
ER7	Emplacements réservés
C. AUTRES INDICATIONS	
E	Marge de reculement
∞	Règle architecturale particulière
2. RENSEIGNEMENTS DIVERS	
11	★
28	11
} Elements du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.1.5)	
— — — — —	Cheminement piéton à conserver
□ □ □ □ □	Espaces Boisés Classés
□	Zone d'implantation obligatoire des façades



LEGENDE :

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

— Limite de zone
N Désignation de zone
Ni Désignation de secteur de zone

B. LES EMPLACEMENTS RESERVES

ER7 Emplacements réservés

C. AUTRES INDICATIONS

E Marge de recullement
op Règle architecturale particulière

2. RENSEIGNEMENTS DIVERS

11 ★ Éléments du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.1.5)
28 }
--- Cheminement piéton à conserver
Espaces Boisés Classés
Zone d'implantation obligatoire des façades

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

DATE : 13 décembre 2016
ECHELLE : 1/5000^o

XIROCOURT Commune de XIROCOURT